

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

=====

COMMUNE DE THENEZAY

**Lundi 9 février 2026 Début de séance à 19h30**

L'an deux mille VINGT SIX, le lundi 9 février, les membres du conseil municipal de la commune de THENEZAY, dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PROUST Jackie Maire.

**Etaient Présents, les conseillers municipaux suivants :**

**PRESENTS** : M. PROUST Jackie (Maire), Mme CORNUAULT Véronique, M. Stéphane ROCHETEAU, Mme NARGEOT Francette (adjoints), Mme GRIMAUD Aurélie, Mme GAUTRAULT Sophie, Mme GIROUARD KARSENTY Ghislaine, M. HOANG François, Mme MARTEAU Sabrina, M. TERRASSON Thierry, Mme CORNUAULT-PARADIS Chantal, Mme CHAUVET Annie, M. BLOT Philippe (conseillers municipaux).

**Absents excusés** : M. RAOUX Didier pouvoir à Stéphane ROCHETEAU  
M. BARBIER Sébastien

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande aux Conseillers municipaux s'ils ont des remarques à formuler ou questions à poser portant sur le compte-rendu de la séance du 12 janvier dernier. Aucune remarque n'étant formulée, les Conseillers adoptent le procès-verbal et entament l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée son accord pour ajouter à l'ordre du jour un sujet :  
SEOLIS, Validation du devis pour remplacement des lanternes en led de l'éclairage public

**Vote des délibérations n° D009-2026 à D013-2026**

.....  
**Délibération n° 009 – DEPARTEMENT, Convention de mise à disposition du Centre Médico-Social**

Mr le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que la Commune met à la disposition du Département des Deux-Sèvres des locaux qui sont les suivants :

- Un bureau affecté à l'action sociale généraliste,
- Un bureau affecté à la protection maternelle et infantile,
- Un espace « attente » mutualisé avec les autres prestataires,

au sein du Centre Médico-Social sis 28 Place de l'Hôtel de Ville.

La présente mise à disposition est consentie à titre gratuite et acceptée moyennant le paiement des charges annuelles (électricité, eau) au prorata temporis et au prorata des surfaces occupées et celui de l'entretien des locaux au regard du taux d'utilisation, sans excéder 2h/semaine.

La convention sera conclue sur une durée de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 allant jusqu'au 31 décembre 2028, sauf résiliation anticipée, conformément à l'article 8 de la présente convention.

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir renouveler cette convention.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **DONNE** tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer la convention de mise à disposition de locaux au Département des Deux-Sèvres.

### **Délibération n° 000 – DEPARTEMENT, Convention de mise à disposition de personnel du restaurant scolaire**

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une convention de mutualisation des moyens dans le cadre de la fourniture des repas aux élèves pour les années 2025 – 2028 a été signée entre la commune et le Département. Celle-ci engage le collège à fournir des repas à nos écoles maternelles et primaires publiques et privées et en contrepartie la commune met à disposition 2 agentes pour la confection des repas présentes 32 heures par semaine.

A la rentrée 2026, l'école privée Marie-Antoine se retire de la convention et prendra ses repas avec un autre prestataire extérieur.

Monsieur Le Maire a rencontré le responsable de la restauration au Département et il a été convenu qu'à la rentrée 2026 1 seule agente soit mise à disposition au collège pour la confection des repas pour 23,75 heures par semaine.

Les conditions de la convention restent les mêmes donc il n'est pas utile de reprendre une délibération pour une nouvelle signature.

### **Délibération n° 000 – QUINTARD, Vente d'un totem**

M Le Maire informe le Conseil Municipal que ce sujet sera remis à l'ordre du jour prochainement quand la commune aura plus d'information.

### **Délibération n° 010 – Cabinet AREA, Lotissement « Les Tilleuls »**

M Le Maire rappelle aux membres que lors du conseil municipal de novembre une présentation de la 1<sup>ère</sup> tranche du lotissement « Les Tilleuls » a eu lieu pour 5 parcelles et qu'une nouvelle proposition était attendue pour 6 parcelles.

M Le Maire présente le nouveau plan et le chiffrage pour lancer la 1<sup>ère</sup> tranche de 6 parcelles.



## **Délibération n° 012 – SEOLIS, Devis pour remplacement des lanternes en led de l'éclairage public**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que le SIEDS accorde une subvention de 80 % sur le remplacement de lanternes de l'éclairage public en LED.

Actuellement, sur 333 points lumineux, 28 lanternes sont passées en led en 2017, 30 lanternes sont passées en led en 2021, 32 lanternes sont passées en led en 2024 et 119 lanternes sont passées en led en 2025.

Un devis est proposé pour changer 121 lanternes en led sur plusieurs sites en 2026 :

- Rue St Honoré & le lotissement « Les Chênes »
- Rue de greuzard & boulevard des acacias
- Rue des ormeaux & le lotissement des « Ormeaux »
- Lavault
- La Boissière
- Les Hommes
- La Clavelière
- La Peux & rue des rosiers
- Marsais
- La Forêt
- Puysan
- Maisonneau

Le montant total du devis s'élève à 56 904,83 € HT soit 68 285,80 € TTC. Une aide du SIEDS s'élève à 27 747,71 €, il restera à la charge de la commune 29 157,12 € HT.

Ce sera la dernière tranche et la totalité de l'éclairage public de la commune sera passé en Led.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre une décision.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **VALIDE** le devis d'un montant de 68 285,80 € TTC.
- **AUTORISE** Le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

### **Questions et informations diverses**

**Fond des façades commerciales** : Dans le programme « Villages d'avenir » une fiche action « Axe 2 » prévoit de favoriser l'embellissement des façades commerciales par la mise en place d'un « fond de façades ». La pharmacie en vue de ses travaux a déposé un courrier de demande d'informations en rapport avec cette proposition. Un groupe de travail sera mis en place avec la nouvelle équipe.

**Rencontre pour le projet Ecole/Collège** : Un Cotech a eu lieu le mercredi 21 janvier et un Copil a eu lieu le lundi 12 janvier pour le projet Ecole/Collège. La commune aura à sa charge toute la partie des parkings pour le personnel, les bus et les parents d'élèves. Des subventions pourront être sollicitées comme la DETR et auprès de l'agence de l'eau.

**Rencontre avec le CAUE** : Une rencontre a eu lieu en mairie et sur le lieu du city stade jeudi 5 février pour avoir une proposition d'aménagement paysager avec des tables, bancs, barbecue, de l'ombrage, parking, toilette sèche etc sur ce site. Une architecte paysagiste va étudier notre demande et doit rendre une

proposition en avril.

**Visite du bar le progrès** : Monsieur Le Maire a effectué une 1<sup>ère</sup> visite avec l'agence immobilière BSKimmobilier le vendredi 30 janvier et une 2<sup>ème</sup> visite avec un professionnel qui serait peut-être intéressé pour une installation. Le prix actuel est de 67 000 €.

**Projet centrale photovoltaïque** : Une promesse de bail emphytéotique en vue de la réalisation d'une centrale photovoltaïque a été signée le 12 décembre 2022 et se termine le 11 décembre 2026. La Générale du solaire demande une attestation de non-recours gracieux et non-retrait de la délibération d'engagement de la commune prise le 12 décembre 2022.

**CARUG, Soirée du patrimoine** : Un courrier du CARUG a été réceptionné en mairie pour savoir si la commune en 2026 souhaite continuer l'aventure et organiser une soirée du patrimoine cette année. Une rencontre sera mise en place si la commune s'engage. La commune souhaite continuer l'aventure en 2026 avec le CARUG.

**ENCIS Environnement, nouveau passage** : Le dossier de demande de dérogation pour le déplacement des grenouilles vers un autre site déposé à la DREAL est incomplet. La commune doit mettre en place une autre visite pour avoir un inventaire complet dans des conditions favorables soit au printemps. Monsieur le Maire a signé un nouveau devis pour 787,20 € et la visite d'un technicien aura lieu fin mars, début avril.

**Rencontre avec les professionnels de santé** : Jeudi 5 février, une rencontre a eu lieu avec les professionnels de santé. 2 infirmières, M Gauvin et M Lopez étaient présents pour discuter des problèmes de température dans le bâtiment. Ils ne souhaitent pas la climatisation mais plutôt la confection de panneaux bois façon treillis avec la plantation de plantes grimpantes. Des courants d'air sont provoqués par les 2 portes d'entrées en face à face. La signalétique intérieure est à revoir avec des codes couleurs. Il faudrait prévoir un secrétariat pour les 3 cabinets de médecin qui vont se libérer.

**Projet de haie aux Acacias** : La commune souhaite planter une haie en quinconce sur une largeur de 3 mètres prise sur les parcelles qui vont être à vendre. Un projet de plantation est prévu en septembre avec l'association des chasseurs.

**Tour des Deux-Sèvres** : Une visite de terrain a eu lieu jeudi 5 février pour déterminer les différents lieux qui seront mis à disposition des coureurs et autres. Pour des simplifications de circulation dans le bourg, pour la course contre la montre, l'arrivée sera rue du bois bodin en arrivant par la route du cimetière.

**Informations communautaires** : Le 29 janvier le vote du budget a eu lieu avec un vote à l'unanimité. Les taux d'imposition ne changent pas. Les gros travaux en cours sont la construction d'un accueil de loisirs à St Martin du Fouilloux et la maison de l'enfance et de la famille à Ménigoute.

**Commission interscolaire** : Vu le projet du groupement scolaire une rentrée scolaire dans les nouveaux bâtiments est prévue septembre 2028 voire janvier 2029. Un rapport montre qu'une baisse générale des effectifs dans les écoles publiques et les collèges apparaît jusqu'en 2030.

**Commission Voirie** : Le broyage et l'élagage sont commencés mais les tracteurs ne se suivent pas donc il y a quelques branches sur les routes. La route du Fossé neuf qui a été refaite se désagrège rapidement. Après une rencontre avec la Colas, l'entreprise va refaire une couche d'enrobé sur l'ensemble.

**Commission Animation** :

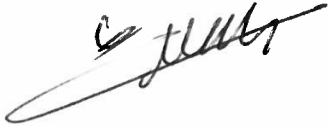
**Commission Communication** : L'entreprise Tabula Rasa a été contactée pour avoir un devis de maquette. Une proposition d'un montant de 297 € TTC est faite pour avoir des préprojet avec possibilité de 3 allers-retours pour la version retenue. Une option à 180 € HT est proposée pour avoir un second visuel.

**Commission Marché** : Un recensement des commerçants va être effectué avec une fiche de renseignement pour remettre en place le paiement des emplacements. Une enquête auprès des commerçants va être réalisée pour savoir s'ils préfèrent être sous les marronniers ou sur la rue.

Réunion pour la commission finances prévue le mardi 24 février 2026.

Prochain Conseil Municipal : le lundi 9 mars 2026 à 19h30  
La séance est levée à 21h36

Le Maire,  
Jackie PROUST



Le Secrétaire,  
Aurélié GRIMAUD

